Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 61/1970 (1970)

Artikel: Coordination scolaire

Autor: Cavadini, Jean / Perrenoud, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115822

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Coordination scolaire

1. Coordination suisse

Le Concordat

Les très nombreux problèmes soulevés par la coordination scolaire suisse ont trouvé un cadre important en 1970. Certes le Concordat intercantonal n'est pas une panacée. Mais sur le dynamisme que les cantons ont voulu introduire dans cet acte on peut fonder de belles espérances pour l'avenir. Certains cantons ont déjà ratifié ce texte et les autres devraient vraisemblablement le faire dans le courant de 1971. Le scepticisme qu'affichaient quelques milieux, il y a peu, a fait place à une volonté très générale de coopérer dans ce secteur essentiel.

La Commission des secrétaires généraux

Le principe de la création de cette commission avait été admis en 1969. Cette commission s'est constituée sous la présidence de M. Eugène Egger, secrétaire général de la Conférence suisse des chefs de département.

Son activité témoigne du souci d'efficacité qui anime la Conférence

suisse.

Commission pour l'étude des techniques et des moyens modernes d'enseignement

Devant la diversité des moyens techniques et l'importance des sommes investies, la création d'une commission pour l'étude des techniques s'imposait. Elle a été créée le 20 janvier 1970 et est présidée par M. S. Portmann, professeur à l'école cantonale de Soleure. Elle a pour tâche d'élaborer des propositions concernant la collaboration dans le domaine de l'enseignement par moyens audiovisuels, radiophoniques, laboratoires de langues.

Elle s'occupe également des problèmes soulevés par l'utilisation de

films et de la télévision scolaire.

Commission d'experts pour l'enseignement de demain

Sous la présidence de M. F. Egger, directeur de la Centrale suisse pour le perfectionnement des maîtres secondaires, cette commission a connu une activité intense pendant toute l'année 1970. Elle s'est réunie fréquemment et a déposé un rapport intermédiaire à l'intention de la Commission pour les questions de l'enseignement secondaire.

Ce groupe de travail a pour mandat de définir les modalités souhaitables

de l'enseignement secondaire de l'avenir.

Soulignons le rôle important joué par la Commission pour les questions de l'enseignement secondaire présidée par le Conseiller d'Etat F. Jeanneret, chef du Département de l'instruction publique de Neuchâtel et par la Commission pour la coordination intercantonale des systèmes scolaires pré-

sidée par le Conseiller d'Etat Wyser, chef du département de l'Instruction publique du canton de Soleure. Mentionnons aussi que la Commission intercantonale d'experts pédagogiques de M. E. Egger a été dissoute; ses membres pourront être appelés à faire partie de nouveaux groupes de travail tels que la Conférence des chefs de département les aura définis.

2. Coordination en Suisse romande

Les grandes décisions concernant la coordination avaient été prises en 1969. L'année 1970 aura vu le début de leur réalisation.

IRDP

La conférence des chefs de Département de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin a nommé à la tête de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques M. Samuel Roller. Cette nomination est un garant de la qualité du travail qui sera effectué par cet organisme. Pour assurer la direction de la section de recherche de l'IRDP, le conseil de direction a appelé M. J. Cardinet, professeur de psychologie à l'Université de Neuchâtel, tandis que M. J. Combes sera responsable de la section de documentation. Dès septembre 1970, cette institution a pu entrer dans ses locaux du Fbg de l'Hôpital 43, à Neuchâtel.

Secrétariat à la Coordination romande en matière d'enseignement primaire et secondaire

La création de ce secrétariat remonte à 1969 et son siège est à Neuchâtel. Dans un premier temps le délégué à la coordination a pris contact avec tous les départements afin de s'informer des réalisations et des projets cantonaux.

Un de ses soucis principaux réside dans le développement de relations entre les divers ordres d'enseignement, assure un contact étroit avec les différentes Conférences des chefs de services. Il s'agira ensuite de déterminer l'ordre d'urgence des différentes questions et de proposer les solutions qui paraîtront les plus favorables. Le secrétariat est soucieux d'informer tant la presse que les différents secteurs du monde pédagogique.

CIRCE

En 12 mois le rythme de travail de la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE) s'est accéléré. En effet, les premiers rapports ont déjà été déposés par les différentes sous-commissions. Il s'agit de déterminer maintenant la procédure de réalisation du matériel d'enseignement. La consultation des associations professionnelles précédera leur adoption par la commission elle-même qui a accueilli récemment 6 représentants de ces mêmes associations.

Deux groupes de travail enfin ont été créés sur le plan romand. L'un a trait à l'étude de l'introduction de la 2^e langue nationale dans les programmes scolaires. Il est présidé par M. A. Gilliard, directeur du C.L.A. de Neuchâtel et doit déterminer l'âge le plus favorable à l'introduction

d'une 2e langue nationale. Il devra faire des recommandations relatives aux méthodes et aux moyens d'enseignement. L'autre groupe a été constitué pour établir un matériel d'enseignement relatif à l'éducation civique. Il est présidé par M. E. Buxcel, professeur à l'Ecole normale de Lausanne.

JEAN CAVADINI

3. Coordination interuniversitaire

Sur le plan romand, les deux organes qui veillent à assurer cette coordination, la Conférence universitaire romande et la Commission permanente de coordination entre les universités romandes ont déployé une activité intense en 1970; la première a siégé les 18 février, 9 juin, 14 juillet et 24 novembre, la seconde s'est réunie les 5 février, 17 mars, 12 mai, 21 mai, 24 juin, 27 octobre et 19 novembre. La fréquence de ces rencontres souligne,

à elle seule, l'importance des questions à traiter.

La première était celle des enseignements de troisième cycle. Après l'expérience relativement ancienne de la physique, la mise sur pied d'un enseignement de ce genre en lettres a montré l'intérêt qu'il présentait, non seulement pour les diplômés, candidats au doctorat et encore liés directement à l'université, mais aussi pour les maîtres de l'enseignement secondaire désireux de préparer un travail de recherche. Aussi ces enseignements, régis par des conventions intercantonales, se sont-ils étendus à deux nouveaux domaines: les mathématiques et la chimie. Les rapports établis à la fin de l'année universitaire relèvent le succès qu'ils ont obtenu.

Des travaux préparatoires importants ont abouti à la signature entre les quatre cantons universitaires romands d'une convention relative à la préparation de la licence en psychologie et au diplôme de psychologue. Afin de répondre aux exigences de la profession, il a été nécessaire de prévoir cinq options dans la suite des études: psychologie génétique et expérimentale, psychologie clinique, psychologie pédagogique, orientation scolaire et professionnelle, psychologie industrielle. Un premier cycle d'études, de deux ans, est assumé exclusivement par l'Université de Genève; dès la troisième année d'études, les enseignements sont répartis entre les trois universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel, la première préparant aux trois premières spécialisations, la deuxième à l'orientation scolaire et professionnelle, la troisième à la psychologie industrielle. L'Université de Fribourg ne figure pas dans la convention, car elle assure déjà, à elle seule, les cinq options nouvellement organisées sur le plan romand. Aucune convention — supposant des engagements financiers — n'était donc nécessaire à ce sujet. Il est prévu toutefois que des passages sont possibles pour des étudiants de Fribourg désirant poursuivre ailleurs leur formation ou, inversement, pour des étudiants de Genève souhaitant terminer leurs études à Fribourg. La signature de la convention relative à la psychologie est un premier résultat encourageant de coordination interuniversitaire au niveau du second cycle.

Un troisième secteur a occupé — et continue de préoccuper — la Conférence universitaire romande; il s'agit des études de médecine. L'augmentation du nombre des étudiants, tant en médecine humaine qu'en médecine dentaire, est due à la fois à l'attrait qu'exercent ces professions et

à l'ouverture des facultés de médecine aux porteurs de la maturité

scientifique.

La situation se complique encore, en Suisse romande, par la présence de deux universités dans lesquelles il est possible de commencer des études de médecine, mais non de les poursuivre (Neuchâtel jusqu'au premier propédeutique, Fribourg jusqu'au deuxième). Dès lors, les étudiants refluent vers Genève ou Lausanne, dont les facultés de médecine sont ou risquent d'être débordées au stade clinique par l'arrivée d'étudiants venant de Neuchâtel ou de Fribourg.

On doit savoir, en effet, que l'évolution de l'enseignement dans ce secteur établit un rapport étroit, à ce niveau des études, entre le nombre de malades d'un hôpital universitaire et celui des étudiants à instruire. Cette condition, exigée actuellement par tous les responsables de la formation médicale, limite le nombre des places disponibles dans les facultés

de médecine de Genève et de Lausanne.

En présence d'un trop grand nombre d'inscriptions, l'Université de Genève avait dû envisager, dès l'automne 1969, certaines mesures restrictives — qui n'avaient heureusement pas dû être appliquées — à l'égard

d'étudiants n'ayant pas commencé leurs études à Genève.

La Conférence universitaire romande s'est saisie du problème. Grâce à la compréhension des universités de Genève et de Lausanne, elle est arrivée à la constitution d'un véritable pool romand qui a garanti, pour l'automne 1970, des droits égaux à tous les étudiants romands inscrits dans les délais, qu'ils aient commencé leurs études à Lausanne, à Genève, à Fribourg ou à Neuchâtel. Cet effort de coordination entre universités et gouvernements mérite d'être souligné et apprécié à sa juste valeur. Il risque cependant de se révéler insuffisant si le nombre des candidats s'enfle d'année en année. Aussi les autorités cantonales ont-elles envisagé une seconde voie susceptible de décongestionner les hôpitaux universitaires. Il s'agirait de recourir à des hôpitaux périphériques — comme cela se pratique déjà en Suisse alémanique. Une commission spéciale composée de délégués de l'Instruction publique et de la Santé publique s'est atelée à une tâche dont l'importance n'échappe à personne.

Tels sont les principaux points qui ont permis à la collaboration romande de manifester une activité qui a incité d'une part la direction de l'Instruction publique du canton de Berne, d'autre part l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, à s'associer à plusieurs des initiatives

prises sur le plan romand.

D'autres problèmes sont encore à l'étude et retiendront l'attention de la Commission permanente de coordination et de la Conférence universitaire romande au cours de l'année 1971.

A. Perrenoud